



## Journal Syndical 2018-2019

### MOT DE LA PRÉSIDENTE

2

*Votre contribution sera grandement appréciée tout au long de la prochaine année scolaire!*

*Nous aurons à vous consulter sur plusieurs sujets en prévision de la négociation, des assurances, etc. Nous ferons ces consultations de plusieurs façons, afin de permettre et faciliter votre participation. Chaque réponse permet de dégager vos priorités et aide à mesurer l'importance que vous accordez à un sujet donné. Il en résulte un portrait juste pour l'ensemble de notre commission scolaire. Nous pourrions ainsi porter ces résultats aux instances appropriées et représenter, de façon précise, la réalité des membres du Syndicat du personnel de soutien scolaire de la CSBE.*

*Et n'oubliez pas : L'éducation c'est aussi nous!*



*Annie pour l'équipe syndicale*

### Précisions pour les services de garde

#### ► Ajout d'heures en service de garde

Selon la convention collective, clause 7-1.28 :

*À compter de l'entrée des élèves et jusqu'à la prochaine affectation annuelle effectuée conformément à l'article 7-3.00, des heures peuvent être ajoutées à un poste en service de garde pour les motifs suivants :*

- ◆ lors des journées pédagogiques;
- ◆ lors de la semaine de relâche;
- ◆ lors des sorties;
- ◆ lorsqu'il y a augmentation de la clientèle en service de garde.



Selon nos arrangements locaux, clause 7-1.28 :

*Le texte suivant est ajouté à cette clause :*

*Pour les ajouts d'heures lors des journées pédagogiques, de la semaine de relâche et des sorties, sous réserve de la clause 7-2.06 et si la clientèle le justifie, chaque salariée ou salarié régulier d'un service de garde est appelé à effectuer le nombre d'heures régulières de son poste de travail.*

*Afin de distribuer le nombre d'heures excédentaires entre les salariées et salariés d'un service de garde, l'horaire de travail de chaque salariée et salarié régulier peut être modifié. Les heures excédentaires sont attribuées aux salariées et salariés du service de garde concerné par ordre d'ancienneté puis, le cas échéant, par ordre de durée d'emploi.*

*Malgré ce qui précède et conformément à la clause 7-2.06, la commission se réserve le droit de mettre à pied temporairement des salariées et salariés réguliers ou à l'essai du service de garde par ordre inverse d'ancienneté si la clientèle est jugée insuffisante. Au besoin, le rappel au travail se fait par ordre d'ancienneté.*

Ce qu'il faut retenir :

- ◆ **Même si une mise à pied a été annoncée et que les besoins en présence-élèves le permettent, chaque salariée et salarié du service de garde doit se voir offrir les heures habituelles prévues à son poste.**
- ◆ **Lorsque la commission s'est assurée que cette obligation est remplie, les heures restantes sont offertes par ancienneté dans le service de garde.**

#### ► Temps pour des tâches non prévues dans les postes d'éducatrices :

Voici quelques exemples de tâches connexes pour lesquelles du temps n'est peut-être pas prévu dans votre poste : les rapports d'accidents, les billets de comportements, règlement de conflits... Lorsqu'une tâche connexe vous est demandée, le temps qui y est attribué doit être payé ou reconnu en temps accumulé. Les ajouts de temps doivent être considérés pour le calcul de la pause.

#### ► Remplacement:

Tel que prévu au plan de classification, il appartient à la technicienne du service de garde de faire les démarches nécessaires pour le remplacement du personnel absent en tenant compte des règles en vigueur.

### Assemblée générale

Voici les membres de l'exécutif du SPSS à compter du 31 octobre 2018 :

- Présidence : Annie Boily, éducatrice en service de garde, classe principale, école Monseigneur-Fortier;
- 1re vice-présidence aux relations du travail : Eve Deguise, technicienne en travaux pratiques, polyvalente Benoît-Vachon;
- Vice-présidence au secrétariat et à la trésorerie : Nancy Proulx, technicienne en éducation spécialisée, polyvalente de Saint-Georges;
- 2e vice-présidence, secteurs administratif, technique et manuel : Michel Fortin, concierge, polyvalente Bélanger;
- 3e vice-présidence, secteur des services directs aux élèves : Denis Picard, technicien en éducation spécialisée, polyvalente Benoît-Vachon.

Nous désirons vous informer que tous les avis de motion ont été adoptés tels que présentés lors de l'assemblée générale du Syndicat du personnel de soutien scolaire de la CSBE (CSQ). Les documents concernant ces avis de motion sont disponibles pour consultation sur notre site au [spss.lacsq.org](http://spss.lacsq.org).

Merci à chacune et chacun pour votre participation.

### Congés de maladie non monnayables

La salariée ou le salarié ayant **55 ans d'âge ou 30 ans d'ancienneté au 30 juin 2018** pourra, s'il le désire, utiliser 10 jours maximum, de congés non monnayables en vacances, à prendre en 2018-2019. Ces journées peuvent être prises une journée à la fois et votre supérieur ne peut pas refuser ce genre de congé. Cette banque de congés de maladie non monnayables est mentionnée sur votre projet de vacances 2018, section II B. Tiré de la clause 5-3.45 de la convention collective.

Concours  
**Préparez-vous pour l'hiver!**

Visitez [lapersonnelle.com/concours](http://lapersonnelle.com/concours) pour découvrir les détails du concours 2018!



## Liste des agentes et agents de liaison 2018-2019

Lieu de travail	Noms	Lieu de travail	Noms
Atelier Fortier	Marc Bernard	École Lambert	Marjolaine Henri
CEA-Mgr-Beaudoin-Les Sources	Nathalie Bélanger	École des Petits-Castors	Lucy Robles
Centre administratif de Ste-Marie	Audrey Caron	École Le Tremplin	Sylvie M. Poulin
École Aquarelle de Saint-Georges	Marie-Pier Turcotte	École Monseigneur-Fortier	Carole Lessard
École Aquarelle de Saint-Georges	Sylvie Lachance	École Nazareth	Nancy Berger
École Arc-en-Ciel de Saint-Camille	Valérie Provençal	École Notre-Dame de St-Elzéar	Maryse Marcoux
École Barabé-Drouin	Linda Cyr	École Petit-Chercheur	Brigitte Bourque
École De Léry Monseigneur-De-Laval	Valérie S. Breton	École Petite-Abeille	Audrey-Ann Gagné-Côté
École De Léry-Monseigneur-De-Laval	Geneviève Lessard	École primaire l'Éveil	Guylène Couette
École des Deux-Rives	Cynthia I. Morin	École Roy et Saint-Louis	Sarah-Kim Lessard
École des Deux-Rives	Kathy Lachance	École secondaire Veilleux	Diane Grégoire
École des Sommets	Julie Hébert	Polyvalente Bélanger	Michel Fortin
École Dionne	Christine Lachance	Polyvalente Bélanger	Denise Tanguay
École Grande-Coudée	Caroline Lapierre	Polyvalente Benoît-Vachon	Geneviève Paré
École l'Arc-en-Ciel (St-Narcisse)	Sandra Sergerie	Polyvalente Benoît-Vachon	Marie-Michèle Grégoire
École l'Étincelle de Sainte-Marguerite	Annie Y. Labbé	Polyvalente de Saint-Georges	Thérèse Leclerc
École la Découverte	Karine L. Laplante	Polyvalente des Abénaquis	Nancy E. Poulin
École La Tourterelle	Brigitte Bourque	SRIO	Olivier Vachon
École Lacroix	Cindy Paquet		

## Agenda

### Septembre :

- 11 : Exécutif
- 12 : Rencontre à la Direction Générale de la CSBE
- 18 : CRT
- 22 : Colloque service de garde
- 25 : Conseil fédéral de négociation
- 27 : Journée nationale du personnel de soutien

### Octobre:

- 2: Exécutif
- 9: Exécutif (soirée)
- 10: Rencontre de vis-à-vis à la CSBE

### Octobre: (suite)

- 16: Exécutif
- 17: Présentation des états financiers de la CSBE
- 17-18: Conseil fédéral
- 23: Rencontre des agentes et agents de liaison
- 24: Dîner de l'AREQ-  
Formation «Rachat de mises à pied»
- 25: Conseil général
- 29: Exécutif (soirée)
- 30: Assemblée générale



### Documentation syndicale

Lorsque vous vous absentez de votre travail pour une longue période et que vous voulez recevoir les documents du syndicat, il est important d'en faire la demande par téléphone au 418-228-1885 ou par courriel au : [spss@globetrotter.net](mailto:spss@globetrotter.net).

Merci de nous aviser lorsque vous êtes de retour au travail.

### Votre syndicat...

*Par ses actions, votre syndicat vous permet de vivre des relations de travail basées sur des principes de transparence, d'équité et de justice.*



Site internet:  
Courriers électroniques:



<http://www.spss.lacsq.org>  
[presidence.spss@globetrotter.net](mailto:presidence.spss@globetrotter.net)  
[vicepresidence.spss@globetrotter.net](mailto:vicepresidence.spss@globetrotter.net)  
[tres.spss@globetrotter.net](mailto:tres.spss@globetrotter.net)  
[spss@globetrotter.net](mailto:spss@globetrotter.net)

L'éducation  
c'est aussi  
**NOUS**